

L'édito

Le SNES-FSU, la voix des CPE !

Une semaine, un seul tour, 5 minutes, 4 clics pour 4 ans : les élections professionnelles, c'est l'occasion de faire entendre votre « voix » tant au niveau local que national.

Voter SNES (ou SNUEP en LP), c'est choisir un syndicat militant, qui porte la voix de la profession au quotidien et dans les instances de dialogue. C'est soutenir une équipe engagée pour la défense des personnels et du service public d'Éducation Nationale.

Voter pour la liste CPE du SNES-FSU, c'est la garantie de consolider les avancées obtenues de haute lutte dans notre académie : recul de l'administration sur la politique académique de redéploiement des demi-postes de CPE, rétablissement de la formation décentralisée, affichage au mouvement des postes logés et des postes à complément de service, affectation des stagiaires en surnombre.

Ces avancées sont le fruit d'une action syndicale forte et inlassablement renouvelée, menée avec détermination et conviction dans le souci de l'intérêt collectif !

Voter SNES-FSU, c'est donner les moyens à vos représentants de poursuivre d'autres chantiers : création d'un corps d'inspection Vie Scolaire issu du corps des CPE, mise à plat des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour qu'elle devienne un débouché de carrière accessible à tou.te.s, retour des CPE dans le régime dérogatoire au statut général de la fonction publique.

Voter SNES-FSU, c'est dire NON à une gestion opaque des agents du service public (postes profilés, recrutement local, rémunération au mérite), NON aux politiques économiques et de management qui guident actuellement la gestion des personnels et du service public, NON à la logique libérale d'externalisation du contrat et de mise en concurrence des personnels et établissements.

Voter SNES-FSU, c'est dire OUI à un service public et à une fonction publique qui garantit l'égalité de traitement et des droits sur tout le territoire. ■

Pour renforcer le service public d'éducation,
pour améliorer les conditions de travail...
Votez SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP.
Votez et faites voter FSU !



DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE : élections professionnelles

Logement de fonction

Le dossier des logements de fonction en « nécessité absolue de service » (NAS) est un sujet très délicat qui a la particularité de mêler les sphères professionnelles et privées. Si le logement de fonction peut présenter certains avantages désirés (avantages financiers par exemple), il peut devenir une lourde contrainte pour des collègues qui se le voient imposer avec le système des mutations à l'aveugle lors du mouvement intra-académique. Rappelons qu'une réponse favorable à la demande de dérogation à cette obligation est très exceptionnelle.

Pour le SNES-FSU, le logement de fonction ne peut être qu'un choix personnel et librement fait par les collègues dans le cadre du mouvement.

➔ Bilan du dernier mandat : vers plus de transparence !

En l'absence d'information du rectorat à destination des collègues sur les postes logés, les commissaires paritaires du SNES-FSU de Lille, ont obtenu, depuis 2 ans, que la liste des postes logés soit transmise aux demandeurs. Ils ont également obtenu la mise en œuvre d'une enquête permettant à la fois de fiabiliser cette liste lors de chaque mouvement intra-académique, et d'éclaircir les caractéristiques des logements (appartement / maison, nombre de pièces, surface...). Toutefois, le SNES-FSU ne souhaite pas en rester là !...

➔ Des revendications qui restent d'actualité :

En effet, le SNES-FSU continue de revendiquer la possibilité de procéder à des vœux typés « logé en NAS » ou « non logé en NAS », mais s'oppose fermement à leur transformation en postes spécifiques. La procédure en place jusqu'en 1999 (date de la mise en œuvre du mouvement à gestion déconcentrée), qui permettait de faire des vœux géographiques, d'établissement et de type logé ou non, pourrait être rétablie puisqu'elle existe pour d'autres corps...

Les élu.e.s du SNES-FSU revendiquent le droit à une mutation choisie, transparente et avec une parfaite connaissance des caractéristiques des postes. De même, le SNES-FSU revendique la mise en conformité des logements qui doivent être décents et adaptés aux situations familiales des collègues. ■

CPE TZR : 2 survivants

Au début des années 2000, près d'une centaine de CPE étaient affectés, en tant que TZR, sur une zone délimitée de l'académie afin de suppléer nos collègues malades, enceintes, en formation, détachés... Aujourd'hui, ils ne sont plus que deux ! Comment le remplacement des collègues peut-il être assuré correctement dans ces conditions ?

Cette situation est une nouvelle fois révélatrice de la politique de destruction du service public d'éducation et du statut de fonctionnaire. Ce sont ainsi aujourd'hui plus d'une centaine de collègues contractuels non ou peu formés qui sont envoyés aux quatre coins de l'académie de Lille, dans des conditions d'emplois extrêmement précaires, et dont la rémunération ne prend pas en compte le coût des déplacements, ou des changements de domicile qu'un tel mode de fonctionnement induit.

Le SNES-FSU continue de revendiquer une hausse massive du nombre de postes ouverts au concours, une amélioration des conditions de travail et une politique de revalorisation salariale afin de redonner une attractivité au métier, de pourvoir tous les postes de CPE, et de reconstituer un vivier conséquent de TZR. ■

Formation

Le SNES-FSU défend une formation initiale de qualité et lutte pour privilégier la logique de formation plutôt que la logique de moyens pour l'affectation des stagiaires. C'est pour cela que nous continuons à exiger que tous les stagiaires à mi-temps et à temps pleins soient affectés en sur-nombre dans les établissements scolaires.

➔ Sur la formation des **fonctionnaires stagiaires**, le SNES-FSU revendique :

- un cadrage national fort pour en finir avec les disparités entre les instituts de formation ;
- une révision du temps de service des fonctionnaire stagiaires ;
- une augmentation des moyens humains et budgétaires dans les ESPE.

➔ Pour la **formation continue**, deux journées de formation décentralisée des CPE ont été rétablies grâce à l'action du SNES-FSU. Nous continuons de réclamer une formation qui permette un réel échange de pratiques entre collègues mais aussi un apport scientifique de qualité sur les problématiques éducatives et pédagogiques. Nous demandons par ailleurs la possibilité, pour les CPE au sein d'un bassin, de bâtir un plan de formation qui réponde réellement à leurs besoins. Enfin, les élu.e.s du SNES-FSU ont dénoncé le système de cooptation qui prévaut au recrutement des formateurs alors que le CAFFA doit-être la norme. ■

Demi-postes

Depuis maintenant plus de quatre ans, vos élu.e.s du SNES-FSU sont vent debout contre l'implantation de demi-postes de CPE dans les établissements. Un CPE « partout » étant un CPE « nulle part », nous n'avons eu de cesse de démontrer, dans les différentes instances, l'absurdité d'un tel fonctionnement et de revendiquer pour les collègues des conditions de travail qui leur permettent de mener à bien leurs missions et aussi de garantir des conditions d'accueil des élèves et des familles qui soient celles auxquelles ils ont droit, quel que soit l'établissement dans lequel exerce le CPE. En suivant les collègues mutés sur des demi-postes « surprises », en produisant des chiffres qui s'appuyaient sur une étude analytique des nouvelles demandes de mutations de ces mêmes collègues, et des stratégies d'évitement utilisées par les autres personnels pour ne pas être affectés sur ces postes, nous avons démontré à l'administration que cette logique comptable était contre-productive.

➔ Au cours de ce mandat, le SNES-FSU a ainsi obtenu :

- la reconnaissance par l'administration et les IA-IPR EVS de l'échec de cette politique budgétaire ;
- la résorption de 11 demi-postes par la création de postes budgétaires en 2017 ;
- l'affichage, dans SIAM, des demi-postes avec les établissements liés : les collègues peuvent désormais participer au mouvement et exprimer leur demande de mobilité en connaissance de cause.

➔ Avec vous, le SNES-FSU continuera à se battre pour la fin des postes de CPE « à cheval » sur deux établissements, pour la création de postes de CPE en nombre suffisant pour permettre la résorption de tous les demi-postes restants (31), et pour répondre aux enjeux éducatifs des établissements scolaires. ■



AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'élèves à charge et les injonctions managériales, le SNES FSU et le SNUEP-FSU s'engagent et agissent pour :

- un plan pluriannuel de **création de postes**. Objectif : un CPE pour 250 élèves, et création d'un vivier de TZR suffisant pour pallier les besoins de suppléances des établissements;
- le **respect du temps de travail** : 35 h hebdomadaires; pas d'heures supplémentaires imposées, qu'elles soient rémunérées ou récupérées;
- l'**amélioration des procédures et des conditions d'affectation** et de mutation, et le retour à un mouvement national déconcentré ;
- **des équipes d'étudiants-surveillants étoffées**, formées et reconnues ;
- la **fin des postes en services partagés** et le **respect des affectations** sur les RNE.
- pour notre académie, la possibilité de solliciter un poste logé par NAS ou non lors des opérations de mutations, sans en faire des postes spécifiques.
- Le **retour** de la catégorie dans le « régime dérogatoire aux statuts de la Fonction Publique » qui garantissait des règles de gestions communes avec les enseignants.

REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Grâce à l'action collective sur PPCR, nous avons obtenu une première revalorisation. Mais celle-ci ne permet pas de restaurer l'attractivité de notre métier. Avec vous, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU exigent :

- l'**augmentation des salaires** par le dégel de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies,
- **une carrière** accélérée au rythme de l'ancien grand choix, se déroulant sur les trois grades pour tou.te.s,
- l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré, la **transformation de la classe exceptionnelle** comme débouché de carrière pour tou.te.s,
- l'accès à l'**échelle de rémunération des agrégés**.

AFFIRMER NOTRE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Pour conforter la place des CPE dans le second degré, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU agissent pour que les avancées acquises dans la nouvelle circulaire de missions soient mises en pratique :

- un **métier centré sur le suivi en équipe des élèves** pour réduire les inégalités et favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement;
- conforter l'**appartenance logique et naturelle des CPE aux équipes pédagogiques** et refuser les pressions managériales ;
- une **évaluation-conseil** assurée par un corps d'**inspection spécifique issu du corps** ;
- une **amélioration de la formation** initiale et continue, ainsi qu'un retour à une formation décentralisée qui réponde aux attentes de la catégorie.

DANS LES CAP COMME DANS LES CT :

ENSEMBLE, POUR AVANCER !

Voter pour le **SNES** et le **SNUEP** aux élections pour les **commissions administratives paritaires (CAP)** et pour la **FSU** pour les élections aux **comités techniques (CT)**, c'est se donner :

- **des élu·e·s** travaillant à vos côtés, majoritaires dans la profession, déterminé·e·s pour améliorer vos conditions de travail, d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- **des syndicats attachés** à l'unité et la cohérence du **second degré**, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun, le respect des missions et des statuts des personnels ;
- **une fédération active dans tous les débats** qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

	à la CAPN, je vote...	à la CAPA, je vote...	au CTM, je vote...	au CTA, je vote...
CPE				

Le secteur CPE : des élu.e.s et des militant.e.s de terrain



Secteur CPE SNES de LILLE

Candidates: Maeva Bismuth, Magali Breckner Commes, Véronique Harnetiaux, Audrey Szepanski, Stéphane Rivoallan, Joëlle Maati, Valérie Crevon, Benjamin Leopoldi, Karim Ayad, Ludvine Debacq, Florian Brout, Christine Focquenoey, Guy Carpentier, Cédric Houacine.

vos candidat.e.s à la CAPA des CPE

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

FOCQUENOY Christine Lycée Raymond Queneau, Villeneuve d'Ascq - 59
CREVON Valérie Lycée Colbert, Tourcoing - 59

Hors-classe des conseillers principaux d'éducation

MYRTA Anne Collège Chatelet, Douai - 59
HARNETIAUX Véronique Lycée professionnel S. Allende, Béthune - 62
VINS Anne Christine Lycée professionnel Michel Servet, Lille - 59
DUJMOVIC Boris Collège Fernande Benoist, Hazebrouck - 59

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

BISMUTH Maeva Collège Martin Luther King, Calais - 62
LEOPOLDI Benjamin Lycée professionnel Sévigné, Tourcoing - 59
HOUACINE Cédric Lycée Polyvalent Eugène Thomas, Le Quesnoy - 59
DEBACQ Ludvine Collège Jean Mermoz, Faches-Thumesnil - 59

Comment voter ?

Pour pouvoir voter je dois :

- Figurer sur la liste électorale affichée en salle des professeurs.
- Avoir activé ma boîte mail professionnelle et créé mon espace électeur.
- Disposer de mon identifiant remis entre le 5 et le 13 novembre, sous enveloppe cachetée et contre signature dans mon établissement.

Du 29 novembre au 6 décembre, je me rends sur mon espace électeur et vote avec mon identifiant : l'identifiant de vote reçu entre le 5 et le 13 novembre et le mot de passe créé par l'électeur constituent les 2 éléments d'authentification indispensables pour ensuite voter !

CAS PARTICULIERS

Les personnels en congé maternité, congé parental, congé de formation professionnelle, congé de grave maladie, congé sans traitement, reçoivent leurs identifiants à leur domicile.

• J'ai perdu le mot de passe de ma boîte mail professionnelle...

Je peux réinitialiser mon mot de passe à l'aide de mon NUMEN en me rendant sur le site <https://webmail.ac-lille.fr/portail/initpass.php>

• Comment créer son espace électeur ?

➔ 1°) Je me rends sur le portail élection à l'adresse : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>. Puis, je renseigne mon adresse professionnelle (prenom.nom@ac-lille.fr en général). Je clique sur « CONTINUER », une fenêtre s'ouvre alors pour m'indiquer qu'un courrier m'est envoyé à l'adresse que j'ai renseignée. Je clique alors sur « OK j'ai compris ».

➔ 2°) Je consulte ma messagerie professionnelle. J'ai reçu un mail intitulé « Création de votre compte – Élections professionnelles 2018 », dans lequel se trouve un lien me servant à créer mon espace électeur. Je clique sur le lien qui me renvoie vers mon espace électeur.

➔ 3°) Je crée mon mot de passe : Je choisis et je renseigne mon mot de passe. Celui-ci est personnel et confidentiel. Je le note dans un endroit sûr pour ne pas l'oublier au moment du vote. Une fois que j'ai cliqué sur « VALIDER », je reçois la confirmation de la création de mon mot de passe. Je pourrai alors consulter mon profil, mes scrutins, les listes électorales... et **VOTER, du 29 novembre au 6 décembre !** ■

EN CAS DE DIFFICULTÉ

Je contacte la permanence du SNES de Lille au 03.20.06.77.41 (du mardi au vendredi de 14H30 à 17H30) ou par mail à l'adresse s3lil@sn.es.edu. Depuis le 11 octobre, je peux également contacter la cellule d'assistance académique (du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 jusqu'au 29 novembre, puis du lundi au samedi du 29 novembre au 6 décembre) au 03 20 15 64 00.

➔ Identifiant non reçu ou perdu

Si vous avez perdu votre identifiant, il sera possible jusqu'au 6 décembre à 17 heures de le récupérer par voie électronique en vous connectant sur le portail élection (<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>). Un nouvel identifiant sera alors envoyé par courriel à l'adresse professionnelle (« pre nom.nom@ac-lille.fr ») sur votre messagerie académique (accessible par Eduline). Si vous voulez avoir un nouvel identifiant (en cas de vol), cela sera possible jusqu'à la fin du scrutin, il sera envoyé par courriel ou par SMS.

➔ Mot de passe perdu

La procédure est la même que pour l'identifiant.

elections2018-education.fr

29 > **06**
NOV DEC

Votez !